

## CONSEIL SYNDICAL du 16.03.2022 : COMPTE RENDU

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte, qui s'est réuni **le mercredi 16 mars 2022 à 14h00 à Saint André sur sèvre** a délibéré sur les points suivants :

**Date convocation par email : 03.03.2022**

### - Prémabule :

*Nomination du secrétaire de séance : Monsieur Dany GRELLIER*

*Vérification du Quorum : oui*

*Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 03.11.2021*

### Etaient Présents :

*Mesdames Sylvie RENAUDIN, Marie-Christine BURCH, Marie-Pierre MISSIOUX.*

*Messieurs Dany GRELLIER, Philippe ROBIN, Patrice LABAEYE, Thierry MAROLLEAU.*

Etaient Absents : *Madame Catherine POUPET, Messieurs, Guillaume JEAN, Philippe MAUFRREY, Christophe HOGARD, Thomas PEROCHEAU, Cyrille GUIBERT.*

Etaient excusés : *Mesdames Estelle GERBAUD, Bérangère SOULARD, Messieurs Antoine ORAIN, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, Jean Daniel MENARD, Conseil Départemental de la Vendée, Benoit SAMSON, Conseiller aux Décideurs Locaux du Bocage Bressuirais.*

*Ont assisté également : Madame Véronique BERTHOMIER, Conseil départemental des Deux-Sèvres,*

*Nombre de membres en exercice : 12*

*Nombre de membres présents : 7*

## DOB 2022

**Le débat d'orientation budgétaire a été présenté en séance et validé. Il est annexé à cet ordre du jour avec les tableaux budgétaires 2022.**

## DEBAT PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (PSC)

En application de l'article 4 III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics doivent organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Une présentation sera faite en séance.

**Objet : Ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique - Organisation du débat portant sur les garanties de Protection Sociale Complémentaire (PSC) accordées aux agents.**

Mme la Présidente rappelle que la protection sociale complémentaire, dite PSC, est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance (ou garantie maintien de salaire). La PSC comprend deux volets :

- La prévoyance (la garantie maintien de salaire, l'invalidité, le décès...)
- La santé (les soins et les frais occasionnés par une maternité, une maladie, un accident, ...)

Le législateur a prévu en 2007 la possibilité pour les employeurs locaux de participer financièrement aux contrats de leurs agents. Le dispositif, précisé dans un décret d'application n°2011-1474 du 8 novembre 2011, permet aux employeurs de participer aux contrats dans le cadre :

- D'une **labellisation** : les contrats sont alors référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents.
- D'une **convention dite de participation** à l'issue d'une procédure de consultation ad hoc conforme à la directive service européenne et respectant les principes de la commande publique. Cette procédure peut être conduite par la collectivité elle-même ou être confiée au centre de gestion agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées. L'avantage est dans ce cas de s'affranchir d'une procédure complexe nécessitant des compétences en assurances et en actuariat et d'obtenir des tarifs mutualisés.

**La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021**, qui attend ses décrets d'application, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence). Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

Mme la Présidente précise alors que les employeurs publics doivent mettre en débat ce sujet avant le 18 février 2022 au sein de leurs assemblées délibérantes et dans le cadre du dialogue social avec les instances représentatives du personnel. Ce débat peut porter sur les points suivants :

- Les enjeux de la protection sociale complémentaire (accompagnement social, arbitrages financiers, articulation avec les politiques de prévention, attractivité ...).
- Le rappel de la protection sociale statutaire.
- La nature des garanties envisagées.
- Le niveau de participation et sa trajectoire.
- L'éventuel caractère obligatoire des contrats sur accord majoritaire.
- Le calendrier de mise en œuvre.

Ce débat s'appuiera par ailleurs sur les dispositions de **l'ordonnance n°2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique** qui prévoient que les organisations syndicales peuvent conclure et signer des accords portant sur différents domaines de la gestion des ressources humaines et notamment de la protection sociale complémentaire.

Cette brique assurantielle vient compléter les dispositifs de prévention des risques au travail, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour rendre soutenable la pénibilité de certains métiers et limiter la progression de l'absentéisme.

Ainsi, selon un baromètre IFOP pour la MNT de décembre 2020, la couverture des agents est la suivante :

- Près des 2/3 des collectivités interrogées participent financièrement à la complémentaire santé : 62% ont choisi la labellisation et 38% la convention de participation. Le montant de la participation s'élève en moyenne à 18,90 euros par mois et par agent.
- Plus des 3/4 des collectivités interrogées participent financièrement à la complémentaire prévoyance : 62% ont choisi la convention de participation et 37% la labellisation. Le montant de la participation s'élève en moyenne à 12,20 euros par mois et par agent.

Les employeurs publics locaux qui déclarent participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents en santé et/ou en prévoyance, mettent en avant que cette participation financière améliore les conditions de travail et de la santé des agents, l'attractivité de la collectivité en tant qu'employeur, le dialogue social et contribue à la motivation des agents. Cette participation financière doit s'apprécier comme véritable investissement dans le domaine des ressources humaines plus que sous l'angle d'un coût budgétaire supplémentaire. Et peut faire l'objet d'une réflexion sur des arbitrages globaux en matière d'action sociale et de protection sociale en lien avec les partenaires sociaux. Le dispositif des conventions de participation renforce

l'attractivité des employeurs et peut permettre de gommer certaines disparités entre petites et grandes collectivités.

Il s'agit alors d'une véritable opportunité managériale pour valoriser leur politique de gestion des ressources humaines. En prenant soin de leurs agents, les élus donnent une dynamique positive de travail afin de délivrer une bonne qualité de service aux habitants de leur territoire. Aussi, dans sa politique d'accompagnement des collectivités en matière de gestion des ressources humaines, le CDG 79 reste attentif à doter les employeurs locaux qui le souhaitent de dispositifs contractuels protecteurs leur permettant de répondre à leurs obligations, en leur proposant notamment une offre en matière de santé comme de prévoyance avec faculté pour les collectivités ou établissements publics d'y adhérer ou non.

Il reste à ce jour un certain nombre de points à préciser à travers les décrets d'application de l'ordonnance sur la protection sociale complémentaire. Parmi eux :

- Le montant de référence sur lequel se basera la participation (quel panier de soins minimal pourra correspondre en santé, quelle garantie en prévoyance) et l'indice de révision retenu.
- La portabilité des contrats en cas de mobilité.
- Le public éligible.
- Les critères de solidarité intergénérationnelle exigibles lors des consultations.
- La situation des retraités.
- La situation des agents multi-employeurs.
- ....

Après cet exposé, Mme la Présidente déclare le débat ouvert au sein de l'assemblée délibérante.

<b>CHATEAU SAINT MESMIN</b>	
<b>EFFECTIF ACTUEL DE LA COLLECTIVITE/ ETABLISSEMENT PUBLIC</b>	<b>Total</b> Titulaires et stagiaires : <b>2 agents</b> Contractuel de droit public : / Contractuel de droit privé : /
	<b>Répartition par filière</b> - Administrative : <b>1 Femme</b> - Animation : <b>1 Homme</b>
<b>LE RISQUE SANTÉ</b>	<p><b>Les agents de la collectivité/ de l'établissement public bénéficient-ils d'une complémentaire « santé » ? OUI</b></p> <p><u>Si oui</u>, précisez les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre d'agents bénéficiaires</b> d'une garantie santé : <b>2 agents</b></li> <li>• <b>Participation financière</b> de l'employeur : <b>NON</b></li> </ul> <p>Si oui, quel est le <b>budget actuel</b> de participation (total ou par agent ?):</p> <p>Quel mode de participation retenu : Labellisation / Convention de participation</p> <p>Auprès de quel(s) organisme(s) :</p> <p>Quel est le taux de participation :</p> <p>Autres informations (<i>durée et prise d'effet de la convention de participation par exemple</i>) :</p>
<b>LE RISQUE PREVOYANCE</b>	<p><b>Les agents de la collectivité/ de l'établissement public bénéficient-ils d'une complémentaire « prévoyance » ? OUI</b></p>

	<p>Si oui, précisez les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre d'agents bénéficiaires</b> d'une garantie prévoyance : <b>2 agents</b></li> </ul> <p><b>Participation financière</b> de l'employeur : <b>OUI</b></p> <p>Si oui, quel est le <b>budget actuel</b> de participation : <b>9€/agent</b></p> <p>Quel <b>mode de participation</b> retenu :</p> <p><b>Convention de participation</b></p> <p>Auprès de quel(s) organisme(s) :</p> <p><b>MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (2020/2025) via le CDG79</b></p>
--	---

### Les évolutions envisagées pour atteindre l'horizon 2025 et 2026

**A- Le choix du mode de participation financière envisagée** (*labellisation/convention de participation, la détermination de l'enveloppe budgétaire, les modalités de répartition de l'enveloppe entre les risques et les agents, etc.*)

- Le risque santé
- Le risque prévoyance

**B- L'adhésion aux conventions de participation conclues par le Centre de Gestion**

Position de principe quant à l'adhésion aux conventions de participation conclues par le Centre de Gestion au titre de la protection sociale complémentaire ?

**Le Conseil syndical a débattu des enjeux de la protection sociale complémentaire et attend la sortie des décrets pour se positionner et se rapprochera du CDG79 selon les modalités proposées.**

<p><b>Convention CDG79/ CNRACL : Adhésion à la mission optionnelle sur le traitement des dossiers retraite CNRACL : 01/02/2022 au 31/01/2025</b></p>
--

Depuis 2007, et conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements affiliés un accompagnement pour la gestion des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

La précédente convention du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2021 a fait l'objet d'un avenant jusqu'au 31 janvier 2022, et ce dans l'attente d'un nouveau conventionnement. Lors de sa séance du 13 décembre dernier, le conseil d'administration du Centre de gestion a souhaité maintenir les prestations proposées en matière de traitement des dossiers retraite et a instauré une nouvelle

tarification, au regard de la complexité accrue des dossiers et du temps dédié à l'examen de certains types de dossiers.

**S'agissant d'une mission facultative, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :**

<b>Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants</b>	
IMMATRICULATION DE L'EMPLOYEUR	<b>30,00 €</b>
AFFILIATION DE L'AGENT	
DEMANDE DE REGULARISATION DE SERVICES	
VALIDATION DES SERVICES DE NON TITULAIRE	
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION VIEILLESSE NORMALE	<b>80,00 €</b>
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION DEPART <u>OU</u> DROITS ANTICIPES	<b>100,00 €</b>
RDV PERSONNALISE AU CDG <u>OU</u> TELEPHONIQUE AVEC AGENTS ET / OU SECRETAIRE, ET OU ELU	<b>50,00 €</b>
<b>Tarif HORAIRE pour les dossiers relatifs au droit à l'information</b>	
ENVOI DES DONNEES DEMATERIALISEES devant être transmises à la CNRACL : gestion de compte individuel retraite, demande d'avis préalable, simulation de pension.	<b>40,00 €</b>

La présidente rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si le syndicat mixte du château de Saint Mesmin utilise les prestations proposées.

En revanche il est impossible de solliciter le concours du service expertise statutaire-RH pour le traitement desdits dossiers relevant de la mission optionnelle, sans avoir conventionné au préalable. Il précise que la convention proposée est d'une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2025.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

***Proposition retenue***

Les membres du conseil syndical du château de Saint Mesmin autorisent Madame la Présidente à signer la convention ci-jointe avec le Centre de gestion, afin de pouvoir avoir recours à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL du service expertise statutaire-GRH du CDG79, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2025, Les membres du conseil syndical du château de Saint Mesmin prennent l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **Convention CDG79 : Adhésion aux services de travaux à façon paie : Renouvellement 2022/2025**

Le château de Saint Mesmin adhère au service travaux à façon paie du centre de gestion des Deux-Sèvres depuis 2002 et entre en DSN (Déclaration sociale nominative) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La convention liant le château et le centre de gestion des Deux-Sèvres doit être actualisée afin d'intégrer l'ensemble des tâches liées à cette nouvelle obligation ainsi que la tarification en découlant, adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du centre de gestion en date du 13 décembre 2021.

Il est ainsi proposé de signer la nouvelle convention revalorisant les services à façon paie du centre de gestion des Deux-Sèvres.

### ***Proposition retenue***

Les membres présents du Conseil Syndical acceptent la nouvelle convention d'adhésion au service de travaux à façon paie du centre de gestion des Deux-Sèvres, pour une durée de 3 ans. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

## **Convention de formation et assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique : Renouvellement 2022/2024**

La convention liant le château de Saint Mesmin au centre de gestion des Deux-Sèvres pour la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

Lors de sa séance en date du 13 décembre 2021, le conseil d'administration du centre de gestion a reconduit les tarifs du service d'assistance progiciels. Cette nouvelle convention intègre quelques modifications mineures de rédaction ainsi que les éventuelles modifications de notre organisation informatique.

### ***Proposition retenue***

Les membres présents du Conseil Syndical acceptent la nouvelle convention de formation et assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique du centre de gestion des Deux-Sèvres, pour une durée de 3 ans. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier

## **Convention Commercialisation : OT PAYS DE POUZAUGES**

L'office de tourisme du pays de Pouzauges s'est doté d'un service réservation qui assure la commercialisation de journée et de séjour touristiques pour des groupes d'adultes à partir de 10 personnes.

A cet effet, le château de Saint Mesmin autoriserait par convention l'office de tourisme à commercialiser ses prestations.

Proposition : Commissionnement octroyé à l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges pour la commercialisation de séjours et journées pour groupes d'adultes serait de :

- 10% sur le prix public TTC avec révision si nécessaire chaque année via une fiche technique de mise à jour
- 1 Gratuité pour le chauffeur & accompagnateur à partir de 30 personnes payantes.

### **Proposition retenue**

Les membres du le Conseil Syndical valident la mise en place de conventions de commercialisation pour accueil de groupes (adultes) au château de Saint Mesmin au taux de commissionnement de 10% octroyé à l'Office de Tourisme du pays de Pouzauges, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.  
Ils laissent Madame la Présidente signer tout document relatif à ce dossier.

***UNE nouvelle convention est en cours pour de la location de vaisselle médiévale pour banquet : Location 150€/200€ (base 60 couverts) et sera présentée le 23.03.2022***

### **JOURNEE DE SOLIDARITE : pour information**

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 a instauré une « journée de solidarité » destinée au financement d'actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Les modalités de sa mise en place dans la fonction publique territoriale ont été précisées par une circulaire du 7 mai 2008.

Cette journée peut être accomplie par :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai
- Le travail d'un jour de RTT
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

Cette journée de travail obligatoire doit être fixée par une délibération du château de Saint Mesmin, après avis du comité technique concerné, soit le CT du centre de gestion des Deux-Sèvres.

Le château de Saint Mesmin propose les dispositions suivantes :

La journée de solidarité sera effectuée, au choix de l'agent, par :

1° - Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai : **Lundi de Pentecôte**  
*L'organe délibérant peut, à l'exception du 1<sup>er</sup> mai, choisir parmi les jours fériés de l'année civile une journée qui deviendra la journée de solidarité de la collectivité.*

2° - Le travail d'un jour de réduction du temps de travail (RTT)  
*L'organe délibérant peut choisir que les agents qui bénéficient de jours de réduction du temps de travail travaillent sur l'une des journées du contingent dont ils bénéficient.*

3° - Toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel. (par exemple : la journée de solidarité pourra être réalisée par l'accomplissement d'heures supplémentaires continues ou fractionnées et étalées selon le rythme souhaité) *Cette option permet à la collectivité/l'établissement de déterminer librement une modalité alternative d'exercice de la journée de solidarité ; la seule limite fixée est qu'elle ne peut réduire les droits à congé annuel.*

L'accomplissement de la journée de solidarité sous forme d'un congé annuel ne sera pas autorisé.

Cette proposition sera soumise au comité technique du centre de gestion des Deux-Sèvres qui se tiendra le 3 mai 2022. Une délibération sera prise en conséquence par la suite

## LOCATION TPE accueil&boutique

Le syndicat mixte du château de Saint Mesmin loue depuis 2012 un TPE portable RTC (sur ligne téléphonique) et chaque saison estivale un TPE portable WIFI en complément., pour un montant annuel d'environ 670 euros TTC.

La ligne téléphonique qui supporte le TPE portable RTC est vouée à disparaître en fin d'année 2022 et n'est déjà plus entretenue par France Telecom et pose de sérieux problèmes de connexion et de télécollecte.

Des entreprises ont été contactées pour faire de nouvelles propositions, comme suit :

L'actuel fournisseur

- AVEM (35-Rennes)

Et trois autres

- JDC (44- La montagne)
- MONETIQUE ET SERVICES (40- Soustons)
- SYNALCOM (75- Paris)

Le tableau des offres a été présenté en séance comme suit :

Propositions tarifaires location TPE PORTABLE/FIXE IP ADSL radio Paiement ss contact et E-connect ANCV			
Entreprises	Matériels	Location	Tarifs
<b>AVEM (35-Rennes)</b> <a href="https://www.avem-groupe.com/">https://www.avem-groupe.com/</a>	TPE Portable IP ADSL MOVE 5000 de la marque INGENICO Scan pour econnect	Location annuelle + saisonnière	612,08 € TTC
<b>JDC (44- La montagne)</b> <a href="https://www.jdc.fr">https://www.jdc.fr</a>	TPE Portable IP ADSL MOVE 5000 de la marque INGENICO Scan pour econnect	Location annuelle + saisonnière	604,8 € TTC
<b>MONETIQUE ET SERVICES (40- Soustons)</b> <a href="https://www.monetiqueetservices.com">https://www.monetiqueetservices.com</a>	TPE Portable IP ADSL MOVE 5000 de la marque INGENICO Scan pour econnect	Location annuelle + saisonnière	479,06 € TTC

### **Proposition retenue**

Les membres présents du Conseil Syndical valident la société MONETIQUE ET SERVICES afin de louer les TPE pour la billetterie et boutique du château de Saint Mesmin. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**NB : Madame Sylvie Renaudin se renseigne quant à la priorité d'avoir accès à la fibre au château de Saint Mesmin.**

## INFORMATIONS : MODIFICATION&CREATION PRIX BOUTIQUE & EBOUTIQUE

La Présidente du Syndicat Mixte,

Vu les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code général des collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,



Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et de recettes relevant d'organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents.

Vu l'arrêté 48 en date du 16 janvier 2012 instituant une régie mixte d'avance et de recettes pour la mise en valeur et l'animation du Château de Saint Mesmin,

Vu l'arrêté 49 en date du 16 janvier 2012 portant nomination d'un régisseur titulaire.

Vu l'arrêté 50 en date du 16 janvier 2012 portant nomination de 2 mandataires suppléants

Vu la délibération du conseil syndical n°15.640 en date du 3 juin 2015 donnant délégation à Madame La présidente pour fixation, modification et rajout de prix de la boutique et Eboutique du château de Saint Mesmin,

Considérant qu'il convient de modifier ou créer certains tarifs de la boutique et Eboutique comme suit

## DECIDE

Article 1 : la création ou modification de prix d'articles

Il est proposé de valider les tarifs des produits de la boutique du Château de Saint Mesmin, produits qui seront mis en vente en boutique sur site au château de Saint Mesmin et sur l'E-boutique du site Internet, comme suit :

Code ATS	Nature du produit	Prix de vente €TTC	Réduction de 20%	Réduction de 30%	Réduction de 40%	Réduction de 50%
1243	Savon le Médiéval, carré 265 gr	8,00 €	6,40 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
2902	Tshirt princesse, 2/3 ans	12,00 €	9,60 €	8,40 €	7,20 €	6,00 €
2903	Tshirt princesse, 4/ 5ans	12,00 €	9,60 €	8,40 €	7,20 €	6,00 €
2904	Tshirt chevalier, 2/3 ans	12,00 €	9,60 €	8,40 €	7,20 €	6,00 €
2905	Tshirt chevalier, 4/ 5ans	12,00 €	9,60 €	8,40 €	7,20 €	6,00 €
2906	Pins licorne	5,00 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €
2907	Set table dragon	4,00 €	3,20 €	2,80 €	2,40 €	2,00 €
2908	Sac à dos petit modèle princesse	12,00 €	9,60 €	8,40 €	7,20 €	6,00 €
2909	Sac à dos petit modèle chevalier	12,00 €	9,60 €	8,40 €	7,20 €	6,00 €
2103	Maquette château Saint Mesmin	10,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
2893	Carte postale Vendeur d'encens	2,00 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
2894	Carte postale Les abeilles	2,00 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
2895	Carte postale Chevalier Federico di Capodilista au faucon	2,00 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
2896	Carte postale Licorne buvant	2,00 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
2897	Carte postale Flacons	2,00 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
2898	Carte postale Femme licorne	2,00 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
2899	Carte postale Femme licorne	2,00 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
2900	Carte postale Eléphant de guerre	2,00 €	1,60 €	1,40 €	1,20 €	1,00 €
2901	Carte Armure joute du XVe	3,00 €	2,40 €	2,10 €	1,80 €	1,50 €
2910	Timeline Histoire de France	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €

CHÂTEAU SAINT MESMIN					
Proposition de tarifs d'envoi des produits de la eBoutique à compter du 01.01.2022					
<b>Envoi en France Métropolitaine</b>			<b>Envoi en France Métropolitaine</b>		
<b>Colissimo France Contrat FACILITE Domicile et point de retrait</b>			<b>Lettre prioritaire avec sticker suivi</b>		
Poids jusqu'à	Château Tarifs 2022 Colissimo sans signature	Château Tarifs 2022 Colissimo point de retrait	Poids jusqu'à	Château Tarifs 2022	
0,250 kg	7,50 €	5,50 €	0,020 kg	2,00 €	
0,5 kg	8,50 €	6,50 €	0,100 kg	3,50 €	
1 kg	10,00 €	8,50 €			
2 kg	11,50 €	9,50 €			
3 kg	12,50 €	10,50 €			
4 kg	13,50 €	11,50 €			
5 kg	14,50 €	12,50 €			
10 kg	19,00 €	17,31 €			
Jusqu'à 20kg	29,00 €	/			
<b>Envoi en Outre-Mer*</b>			<b>Envoi en Outre-Mer*</b>		
<b>Colissimo Domicile Outre-Mer</b>			<b>Lettre prioritaire avec sticker suivi</b>		
Poids jusqu'à	Château Tarifs 2022 Colissimo sans signature		Poids jusqu'à	Château Tarifs 2022	
0,5 kg	11,50 €		0,020 kg	2,50 €	
1 kg	18,00 €		0,100 kg	4,00 €	
2 kg	24,00 €				
5 kg	41,00 €				
* Outre mer : Guadeloupe (y compris St Barthelemy et St Martin), Martinique, Réunion, Guyane, Mayotte, St Pierre et Miquelon)					
<b>Envoi Europe*</b>			<b>Envoi en Europe</b>		
<b>Colissimo International Europe</b>			<b>Lettre prioritaire</b>		
Poids jusqu'à	Château Tarifs 2022		Poids jusqu'à	Château Tarifs 2022	
0,5kg	16,00 €		0,020 kg	2,50 €	
1 kg	20,00 €		0,100 kg	4,00 €	
2 kg	22,00 €				
5 kg	35,00 €				
* Etranger : Allemagne, Belgique, Pays Bas, Luxembourg, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Suisse, Autriche, Irlande, Portugal, Bulgarie, chypre, croatie, Finlande, Grèce, Islande, Malte, Norvège, Roumanie,					

Code ATS	Nature du produit	Prix de vente en €	Réduction de 20 %	Réduction de 30 %	Réduction de 40 %	Réduction de 50 %
2911	Chasseurs de monstres médiévaux	15,00 €				
2912	Chats du Moyen âge	17,50 €				
2913	Les animaux célèbres	11,00 €				
2914	Bestiaire médiéval, enluminures	29,00 €				
2915	Petits monstres	6,90 €				
2916	Lubin pourfendeur de dragons	5,00 €				
2917	Dessiner les lettres enluminées fantastiques	12,95 €				
2918	Licornes, 50 marquepages à colorier	5,95 €				
2919	Pansements licorne	5,00 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €
2920	Puzzle d'observation le château fort	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €
2921	Puzzle Edmond le dragon	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €
2922	Jeu Mistigriff	9,00 €	7,20 €	6,30 €	5,40 €	4,50 €
2923	Jeux de carte Diamoniak	9,00 €	7,20 €	6,30 €	5,40 €	4,50 €
2924	Magnet dragon I	7,00 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €

2925	Magnet dragon2	7,00 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
2926	Magnet dragon3	7,00 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
2927	Magnet licorne	7,00 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
2928	Magnet dragon ailé	7,00 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
2929	Magnet oiseau gothique	7,00 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
2930	Le chevalier à l'armure rouillé	14,00 €				
2931	Peluchon présente La fée mélusine	14,00 €				
2932	Tout comprendre Mélusine	4,90 €				
2933	La fée poitevine Mélusine	9,90 €				
2934	Mythes et légendes du moyen âge	4,90 €				
2935	Croyances populaires au moyen âge	5,00 €				
2936	Les métiers au moyen âge	5,00 €				
2937	400 autocollants, châteaux et chevaliers	6,50 €	5,20 €	4,55 €	3,90 €	3,25 €
2938	400 autocollants, les princesses	6,50 €	5,20 €	4,55 €	3,90 €	3,25 €
2939	Coloriage magique à l'eau, Les licornes	8,95 €	7,16 €	6,27 €	5,37 €	4,48 €
2940	Coloriage magique à l'eau, chevaliers	8,95 €	7,16 €	6,27 €	5,37 €	4,48 €
2941	Cherche et trouve, châteaux et chevaliers	6,00 €	4,80 €	4,20 €	3,60 €	3,00 €
2942	Au temps des chevaliers	7,95 €				
2943	Carte à gratter les princesses	5,00 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €
2944	Carte à gratter les chevaliers	5,00 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €
2945	Mon panorama découverte, Châteaux et chevaliers	6,00 €				
2946	100 infos à connaître, châteaux et chevaliers	5,00 €				
2947	Boite à épices, Sésame doré	6,00 €	4,80 €	4,20 €	3,60 €	3,00 €
2948	Boite à épices, Ras el hanout	6,00 €	4,80 €	4,20 €	3,60 €	3,00 €
2949	Boite a épices, Garam masala	6,00 €	4,80 €	4,20 €	3,60 €	3,00 €
2950	Les chevaliers Pliages	5,90 €	4,72 €	4,13 €	3,54 €	2,95 €
2951	80 gommettes autocollantes les chevaliers	6,20 €	4,96 €	4,34 €	3,72 €	3,10 €
2952	50 grandes gommettes autocollantes à la ferme	7,20 €	5,76 €	5,04 €	4,32 €	3,60 €
2953	50 grandes gommettes autocollantes les licornes	7,20 €	5,76 €	5,04 €	4,32 €	3,60 €
2954	Le voyage de petite licorne, livre marionnette	9,90 €	7,92 €	6,93 €	5,94 €	4,95 €
2955	Mes premiers jeux maternelle Les princesses,	5,00 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €
2956	Pretty pink dress/tiare, 3/4ans	35,00 €	28,00 €	24,50 €	21,00 €	17,50 €
2957	Pretty pink dress/tiare, 5/6 ans	35,00 €	28,00 €	24,50 €	21,00 €	17,50 €
2958	Pretty pink dress/tiare, 7/8 ans	35,00 €	28,00 €	24,50 €	21,00 €	17,50 €
2959	Couronne sequins avec voile	12,00 €	9,60 €	8,40 €	7,20 €	6,00 €
2960	Baguette Licorne sequins	6,00 €	4,80 €	4,20 €	3,60 €	3,00 €
2961	Bracelet licorne	7,00 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
2962	Bracelet pretty pastel	7,00 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
2963	Mug enfant	8,00 €	6,40 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
2964	Epée rose +bouclier vert avec licorne rose	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €

2965	Epée rose +bouclier vert avec couronne dorée	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €
2966	Epée rose +bouclier rose avec couronne argentée	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €
2967	Epée rose +bouclier rose avec coeur doré	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €
2968	Epée rose + bouclier rose avec licorne argentée	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €
2969	Epée+bouclier bleu avec croix malte rouge	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €
2970	Epée+bouclier vert avec croix rouge	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €
2971	Epée+bouclier rouge avec fleur de lys noire	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €
2972	Bouclier dragon	12,00 €	9,60 €	8,40 €	7,20 €	6,00 €
2973	Tunique fleur de lys S (3/4ans)	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €
2974	Tunique fleur de lys M (5/8ans)	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €
2975	Robe fille écru, XS 3/4 ans	35,00 €	28,00 €	24,50 €	21,00 €	17,50 €
2976	Robe fille écru PM 5/6 ans	35,00 €	28,00 €	24,50 €	21,00 €	17,50 €
2977	Robe fille écru, MM 7/9 ans	35,00 €	28,00 €	24,50 €	21,00 €	17,50 €
2978	Baguette 6 couleurs (6*6)	6,00 €	4,80 €	4,20 €	3,60 €	3,00 €
2979	Bouclier Rustik Lion GM	14,00 €	11,20 €	9,80 €	8,40 €	7,00 €
2980	Bouclier Rustik dragon GM	14,00 €	11,20 €	9,80 €	8,40 €	7,00 €
2981	Bouclier Kamelot vert GM	14,00 €	11,20 €	9,80 €	8,40 €	7,00 €
2982	Bouclier Kamelot jaune GM	14,00 €	11,20 €	9,80 €	8,40 €	7,00 €
2983	Bouclier Kamelot bleu GM	14,00 €	11,20 €	9,80 €	8,40 €	7,00 €
2984	Bouclier Kamelot rouge GM	14,00 €	11,20 €	9,80 €	8,40 €	7,00 €
2985	Bouclier Kamelot rose GM	14,00 €	11,20 €	9,80 €	8,40 €	7,00 €
2986	Epée black L 65cm	10,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
2987	Dé porcelaine casque noir	4,00 €	3,20 €	2,80 €	2,40 €	2,00 €
2988	Dé porcelaine dessin carnavalet	4,00 €	3,20 €	2,80 €	2,40 €	2,00 €
2989	Couteau multifonctions	10,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
2990	Dé médiéval en Os, large	3,00 €	2,40 €	2,10 €	1,80 €	1,50 €
2991	Cuillère en corne à épices	6,00 €	4,80 €	4,20 €	3,60 €	3,00 €
2992	Corne à boire avec attache cuir marron, 0,2l	15,00 €	12,00 €	10,50 €	9,00 €	7,50 €
2993	Bol en corne 12cm diamètre	16,00 €	12,80 €	11,20 €	9,60 €	8,00 €
2994	Pot aimanté aromatique basilic	8,00 €	6,40 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
2995	Atelier fromage de vache aux épices bio	18,00 €	14,40 €	12,60 €	10,80 €	9,00 €
2996	Gommettes médiévales (183 gommettes/3 planches)	7,00 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
2997	Baguette en bois à décorer	3,00 €	2,40 €	2,10 €	1,80 €	1,50 €
2998	Tunique couronne rose Taille S	10,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
2999	Tunique couronne rose Taille M	10,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
3000	Boucle d'oreilles château	10,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
3001	Boucle d'oreilles Pégase	10,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
3002	Boucle d'oreilles Abeille	10,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
3003	Collier Licorne	16,00 €	12,80 €	11,20 €	9,60 €	8,00 €
3004	L'animal au moyen âge	7,00 €				
3005	Atelier fromage de chèvre aux épices bio	18,00 €	14,40 €	12,60 €	10,80 €	9,00 €

3006	Mug céramique sublimation anse carrée	8,00 €	6,40 €	5,60 €	4,80 €	4,00 €
3007	Porteclés Château globe tournant	7,00 €	5,60 €	4,90 €	4,20 €	3,50 €
3008	Broche pins homme tambour	13,00 €	10,40 €	9,10 €	7,80 €	6,50 €
3009	Broche pins dragon ailé et oiseau	13,00 €	10,40 €	9,10 €	7,80 €	6,50 €
3010	Broche pins lévrier anglais	13,00 €	10,40 €	9,10 €	7,80 €	6,50 €
3011	Broche pins renard et oies	13,00 €	10,40 €	9,10 €	7,80 €	6,50 €
3012	Broche pins écureuil et phénix	13,00 €	10,40 €	9,10 €	7,80 €	6,50 €
3013	Broche pins aspic	13,00 €	10,40 €	9,10 €	7,80 €	6,50 €
3014	Broche pins poulet et escargot	13,00 €	10,40 €	9,10 €	7,80 €	6,50 €
3015	Broche pins chat	13,00 €	10,40 €	9,10 €	7,80 €	6,50 €
3016	Broche pins lapin	13,00 €	10,40 €	9,10 €	7,80 €	6,50 €
3017	Broche pins créature aux 3 visages	13,00 €	10,40 €	9,10 €	7,80 €	6,50 €
3018	Broche pins satan	13,00 €	10,40 €	9,10 €	7,80 €	6,50 €
3019	Broche pins chauve-souris	13,00 €	10,40 €	9,10 €	7,80 €	6,50 €

Code ATS	Nature du produit	Prix de vente €TTC	Réduction de 20%	Réduction de 30%	Réduction de 40%	Réduction de 50%
3020	Broche pins chauve-souris	13,00 €	10,40 €	9,10 €	7,80 €	6,50 €
3021	Le guide secret d'un chasseur de dragons	19,50 €	15,60 €	13,65 €	11,70 €	9,75 €
3022	Petit grimoire des dragons	9,50 €	7,60 €	6,65 €	5,70 €	4,75 €
3023	A la recherche des dragons	7,50 €	6,00 €	5,25 €	4,50 €	3,75 €
3024	Petits contes de dragons	5,50 €	4,40 €	3,85 €	3,30 €	2,75 €
3025	Mon livre d'heures medieval	18,00 €	14,40 €	12,60 €	10,80 €	9,00 €
3026	Les animaux fabuleux	14,95 €	11,96 €	10,47 €	8,97 €	7,48 €
3027	Les mystères de la gargouille, le roi et l'orphelin	6,90 €	5,52 €	4,83 €	4,14 €	3,45 €
3028	L'école des massacreurs de dragons, la vengeance du dragon	7,50 €	6,00 €	5,25 €	4,50 €	3,75 €
3029	L'école des massacreurs de dragons, dessinez votre dragon en 97 leçons	7,50 €	6,00 €	5,25 €	4,50 €	3,75 €
3030	Le roi tué par un cochon	8,80 €	7,04 €	6,16 €	5,28 €	4,40 €
3031	L'ours, histoire d'un roi déchu	10,80 €	8,64 €	7,56 €	6,48 €	5,40 €
3032	Kit calligraphie "médiéval"	25,00 €	20,00 €	17,50 €	15,00 €	12,50 €
3033	Bestiaire médiéval des animaux	22,00 €	17,60 €	15,40 €	13,20 €	11,00 €
3034	A la découverte du moyen âge	6,00 €	4,80 €	4,20 €	3,60 €	3,00 €
3035	Cuisiner et manger au moyen âge	14,90 €	11,92 €	10,43 €	8,94 €	7,45 €
3036	Je colorie lutins, fées, korrigans et dragons	5,00 €	4,00 €	3,50 €	3,00 €	2,50 €
3037	L'Apprenti Chevalier, Au feu un dragon	5,90 €	4,72 €	4,13 €	3,54 €	2,95 €
3038	Porte clé Mini Bourse en cuir	10,00 €	8,00 €	7,00 €	6,00 €	5,00 €
3039	Porte clés Mini livre Engrenage	17,00 €	13,60 €	11,90 €	10,20 €	8,50 €
3040	Porte clés Mini livre Fermeoir	17,00 €	13,60 €	11,90 €	10,20 €	8,50 €
3041	Porte clés Mini livre Abeille	17,00 €	13,60 €	11,90 €	10,20 €	8,50 €
3042	Porte clés Mini livre Dragon	17,00 €	13,60 €	11,90 €	10,20 €	8,50 €
3043	Porte clés Mini livre Araignée	17,00 €	13,60 €	11,90 €	10,20 €	8,50 €
3044	Porte clés Mini livre Arbre	17,00 €	13,60 €	11,90 €	10,20 €	8,50 €
3045	Porte clés Mini livre Lapin	17,00 €	13,60 €	11,90 €	10,20 €	8,50 €

### **Proposition retenue**

Les membres du conseil syndical acceptent la tarification et sa modulation tarifaire présentée ci-dessus des produits de la boutique et e-boutique du Château de Saint Mesmin, mentionnées ci-dessus.

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**TARIFICATION PRODUITS BOUTIQUE et EBOUTIQUE 2022**

Il est proposé de valider l'ensemble des tarifs des produits de la boutique pour 2022 du Château de Saint Mesmin, produits qui seront mis en vente en boutique sur site au château de Saint Mesmin et sur l'Eboutique du site Internet.

*Les tarifs seront annexés à ce compte-rendu.*

***Proposition retenue***

Les membres du conseil syndical acceptent dans sa totalité la tarification 2022 et la modulation tarifaire des produits de la boutique et e-boutique du Château de Saint Mesmin.  
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**NB : Se rapprocher de l'ESIAM à Mauléon pour création de nouveaux produits conjointement avec d'autres sites du Bocage ainsi que des autres sites départementaux (groupement constitué de travail) pour mutualiser certains produits.**

**A- TRAVAUX**

**TRAVAUX : ETAT AVANCEMENT**

***Rappel de la procédure :***

- Nature des travaux : Sauvegarde des communs du château (Local technique et tour nord-ouest) appelée Urgence 1.
- Catégorie d'ouvrage : Restauration au titre des Monuments historiques, catégorie 2
- Procédure de passation : Marché passé selon l'article L2123-1 du code de la commande publique
- 4 lots : Lot 1 maçonnerie, lot 2 charpente menuiseries, lot 3 couverture, lot 4 électricité
- Marché à prix global et forfaitaire
- Critère de sélection des offres : 60% Technique et 40% Prix
- Mise en ligne du DCE sur la plateforme « Marchés sécurisés » le lundi 4 janvier 2021 et remise des prix le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 12H00.

Lors des conseils syndicaux des 10 mars et 21 mars 2021, quatre entreprises ont été retenues pour les lots suivants :

**Lot 1 – Maçonnerie :** Entreprise Bâtisèvre

**Le Lot n°2 Charpente/Menuiserie:** Dronneau

**Lot 3 - Couverture:** Entreprise Bocareno

**Lot 4 - Electricité:** Entreprise Delestre

Ci dessous les offres tarifaires validées des travaux de restauration:

Résultat des offres (avec variante)							
Variante d'étalements (Lot 1)							
Lot	Entreprise	TF (Variante)	TO	Total HT	Rappel estimation HT	Résultat exprimé en % par rapport au coût estimé	Delta coût réel / coût estimé HT
Lot 1 : Maçonnerie	Batisèvre	149 514,53 €	34 859,07 €	184 373,60 €	219 907,84 €	84%	- 35 534,24 €
Lot 2 : Charpente / Menuiserie	Dronneau	85 927,01 €	3 962,40 €	89 889,41 €	61 673,45 €	146%	28 215,96 €
Lot 3 : Couverture	Bocareno	16 749,06 €	8 826,22 €	25 575,28 €	24 009,81 €	107%	1 565,47 €
Lot 4 : Electricité	Delestre	10 712,23 €		10 712,23 €	4 992,50 €	215%	5 719,73 €
	Total HT	262 902,83 €	47 647,69 €	310 550,52 €	305 591,10 €	102%	4 959,42 €
	TVA (20%)	52 580,57 €	9 529,54 €	62 110,10 €	61 118,22 F	102%	991,88 €
	Total TTC	315 483,40 €	57 177,23 €	372 660,62 €	366 709,32 €	102%	5 951,30 €

Les travaux sont terminés depuis le 28 janvier dernier, date de la réunion de chantier avec PV de réception pour chaque entreprise, en présence de Dany Grellier.

Un diaporama a été présenté en séance : Avant / Pendant / Après

**Il sera demandé à l'entreprise DRONNEAU un devis pour améliorer les deux fenêtres de la cuisine donnant sur la haute-cour du château.**

## C - ANIMATION

### CHOIX DES COMPAGNIES 2022

En complément de la thématique retenue 2022 : « **Fantastiques animaux** » autour de trois espaces animés comme suit :

- Dans la basse-cour, l'animal est vivant, dompté par le paysan ou chassé par le veneur, pour ne pas tourner comme un lion en cage....
- Dans le logis, l'animal devient produit transformé, travaillé par l'artisan ou vendu par le commerçant, tel un vrai travail de fourmi....
- Dans la chapelle, l'animal est imaginaire, conté par l'artiste ou présenté par le noble, déclinant, sans être bavard comme une pie, les multiples facettes de l'art médiéval....



Le château de Saint Mesmin accueillera d'avril à novembre des manifestations comme suit :

### Tableau récapitulatif des structures d'animation 2022 :

Dates	Thématiques	Structures / Compagnies	Statuts	contrat conv.	Nb jrs	Nb pers.	Montant € TTC	Héberg.	TOTAL WE
Du 9 avril au 1er mai	"Fantastiques Playmobil®"	Play-original	Prof.	cont.	23	0	1 650,00	- €	1 650,00 €
8 mai	Fantastiques enluminures	Atelier Pigments et Vermeil	Prof.	cont.	1	1	290,00	- €	290,00 €
15 mai	Fantastiques abeilles	Aénor	Prof.	cont.	1	1	370,00	- €	370,00 €
22 mai	Fantastique bestiaire	Aénor	Prof.	cont.	1	1	370,00	- €	370,00 €
26 mai	Fantastiques joutes	Compagnie Syn	Prof.	GUSO	1	4	874,70	- €	874,70 €
29 mai	Fantastiques joutes	Compagnie Syn	Prof.	GUSO	1	4	874,70	- €	874,70 €
5 juin 2022	Fantastiques oiseaux domestiques	Ludwige Deur Oiseleur	Prof.	cont.	1	1	627,73	- €	627,73 €
12 juin 2022	Fantastiques recettes culinaires	Aénor	Prof.	cont.	1	1	370,00	- €	370,00 €
19 juin 2022	Fantastiques rapaces	Vol en scène	Prof.	cont.	1	2	1 266,00	- €	1 266,00 €
26 juin 2022	Fantastique concert renaissance	Outre Mesure	Prof.	conv.	1	10	0,00	- €	0,00 €
3 juillet 2022	Fantastiques curiosités animales	Cie Lhyns Dhë Lhunn	Prof.	cont.	1	1	550,00	- €	550,00 €
Du 9 juillet au 28 août 2022	Animations quotidiennes "Fantastiques animaux"	Interne	Prof.	GUSO	51	4	22 000,00	- €	22 000,00 €
Du 9 juillet au 28 août 2022	Location animaux basse-cour	Ma petite ferme chez vous	Prof.	cont.	51	0	2 000,00	- €	2 000,00 €
Du 9 juillet au 28 août 2022	Location matériel estival	Cie Lhyns Dhë Lhunn	Asso.	cont.	51	0	510,00	- €	510,00 €
16 et 17 juillet 2022	Fantastique animal conté	Jehan Sérien	Prof.	GUSO	2	1	690,00	- €	690,00 €
23 et 24 juillet 2022	Fantastique animal produit	Tard Venus	Asso.	conv.	2	12	0,00	- €	0,00 €
30 et 31 juillet 2022	Fantastique animal en musique	Maryse Chastan	Prof.	GUSO	2	1	910,00	- €	910,00 €
6 et 7 août 2022	Fantastique animal enluminé	Marina Le Dorner	Prof.	cont.	2	1	827,00	- €	827,00 €
13 et 14 août 2022	Fantastiques histoires d'animaux	Confrérie Facétieuse	Asso.	cont.	2	6	900,00	- €	900,00 €
20 et 21 août 2022	Fantastique animal ornement	Lune d'Ambre	Prof.	cont.	2	1	995,00	- €	995,00 €
4 septembre 2022	Fantastique animal guérisseur	Cie Lhyns Dhë Lhunn	Prof.	cont.	1	1	550,00	- €	550,00 €
11 septembre 2022	Fantastiques histoires d'animaux	Aénor	Prof.	cont.	1	1	370,00	- €	370,00 €
17 et 18 septembre 2022	JEP : Fantastiques Lego®	Brickouest	Asso.	cont.	2	10	1 000,00	- €	1 000,00 €
23 octobre au 6 novembre 2022	Fantastique chasse animale	Interne	Prof.	GUSO	1	2	1 900,00	- €	1 900,00 €
		TOTAUX					39 895,13	0,00 €	39 895,13 €

### Proposition retenue

Les membres du Conseil Syndical présents valident l'ensemble des compagnies qui participeront à la programmation 2022 « **Fantastiques animaux** ».  
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### PERSONNEL 2022 : SAISONNIERS ET STAGIAIRES

Le recrutement de saisonniers et stagiaires et artistes au sein du syndicat mixte du château de Saint Mesmin tient compte des besoins nécessaires au bon déroulement des activités sur l'ensemble de l'année, des budgets accordés en fonctionnement ainsi que des décrets d'application de l'Etat, liés à la rémunération des stagiaires en collectivité territoriale.

Ainsi, ci-dessous, voici, au vu des candidatures reçues, le tableau des besoins en effectifs du château de Saint Mesmin pour la saison 2022 se présentant de la manière suivante :

CHÂTEAU SAINT MESMIN Personnel 2022	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT
<b>Animations château</b>								
<b>4 Artistes via GUSO (2 mois)</b>					4	4		
<b>Accueil, guidage, billetterie</b>								
<b>2 Stagiaires (5 mois)</b>		2	2	2	2	2		
<b>1 Médiatrice (8 mois)</b>	1	1	1	1	1	1	1	1

Stage rémunéré	Artistes guso
Médiateur	Artiste saisonnier

### Proposition retenue

Les membres présents du syndicat mixte valident le tableau des effectifs de personnel non titulaire (saisonniers/surcroît de travail) et stagiaire (rémunéré/non rémunéré) et artistes (saisonniers ou GUSO)



pour la saison 2022, en fonction des candidatures reçues.  
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **PERSONNEL 2022 : OUVERTURE POSTE**

Le Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin a pour objet la mise en valeur et l'animation du Château de Saint Mesmin. A cet effet, il exerce la compétence suivante : le fonctionnement de l'ensemble du site (château et dépendances).

A cet égard, il est en charge du recrutement du personnel saisonnier nécessaire aux animations du lieu durant son ouverture au public. Ainsi, pour le fonctionnement du site en 2021, les besoins en personnel seront les suivants :

*Définition des emplois : Participation aux animations médiévales sur site (visite guidée/ateliers d'animation et accompagnement des groupes d'enfants et d'adultes), gestion de l'accueil du public (billetterie et boutique), soutien en communication et création graphique et participation à l'entretien du site (accueil/sanitaires).*

### **Le poste de médiateur (trice)**

Filière animation, statut contractuel,

Période de contrat : 01/03/2022 au 31/10/2022 pour 1 poste

Grade du poste : Adjoint territorial d'animation. Échelle C1, Echelon 8/IM354

### **4 postes d'animateurs pour prestations artistiques via le GUSO**

Période de contrat : 01/07/2022 au 29/08/2022

### **Modalités des contrats autres que GUSO :**

Il n'est pas proposé de régime indemnitaire, ni de prise en charge des frais de déplacement.

Les congés ne sont pas pris durant la période du contrat. Le dernier mois, l'agent percevra 10% de leur rémunération brute sur la base de l'ensemble de la période du contrat.

Le traitement des paies des personnes recrutées s'effectuera par l'intermédiaire du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

### ***Proposition retenue***

Les membres du Conseil Syndical décident de recruter pour la saison touristique 2022, au château de Saint Mesmin, le personnel ci-dessus mentionné.

Le traitement des paies du personnel saisonnier recruté autre que GUSO s'effectuera par l'intermédiaire du Centre de Gestion de Saint Maixent.

Les membres du Conseil Syndical laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

FIN DE SEANCE : 16H00